



Agence : GRANDCAMP MAISY

CYBERPLUS PROFESSIONNEL

www.bretagnenormandie.creditmaritime.fr

Bénéficiaire du Service de Banque en Ligne par Internet :

Le client Abonné, (pris en la personne de son représentation légal, si le client est une personne morale)

Service détenu : CYBER PRO CONSULTATION

M CANDON LOUIS

N° contrat : 006215

N° abonné : W5941281

AVENUE DU CHATEAU

N° Client : 5941281

LE PAVILLON

14450 GRANDCAMP MAISY

Adresse Email Client prise en compte :

L'administrateur désigné spécialement par le client abonné :

Matricule de l'administrateur : Administrateur :

Le client abonné reconnaît par les présentes donner tout pouvoir à l'Administrateur à l'effet d'effectuer toutes opérations bancaires en ligne dans le cadre de la présente convention sur le compte professionnel ci-après désigné.

Le Crédit Maritime Bretagne Normandie et le titulaire mentionné conviennent de la mise en place d'une Convention « **CYBERPLUS PROFESSIONNEL** », aux caractéristiques et aux conditions précisées dans la présente convention.

La Cotisation mensuelle de Cyberplus (hors convention) sera prélevée sur votre compte selon les conditions fixées dans la brochure du Crédit Maritime Bretagne Normandie concernant les Tarifs des Opérations et Services applicables à la clientèle.

CE DOCUMENT NE JUSTIFIE PAS LA DEDUCTION DE LA TVA OU DE LA CHARGE EN MATIERE D'IMPÔT DIRECT.

Mode de réception des relevés de compte* : Par voie postale

La Banque met à la disposition du Client un service de réception et de consultation, dans son espace sécurisé sous cyberplus, de documents électroniques comme ses relevés de comptes ou tout autre document. Ces documents électroniques se substituent alors à l'envoi papier

A tout moment, le Client peut modifier le mode de réception sur simple demande auprès de son agence bancaire pour opter pour la voie électronique, ou par voies postale et électronique, étant précisé que dans le dernier cas, les conditions tarifaires.*

CONCLUSION DU CONTRAT CYBERPLUS

Préalablement à la signature du présent contrat, le Client reconnaît avoir pris connaissance et compris l'intégralité des conditions régissant ce contrat comprenant les conditions particulières, les conditions générales, et les conditions tarifaires ; la Banque ayant mis à sa disposition les moyens suivants :

- consultation d'un exemplaire papier ou sur écran en agence,
- consultation sur support durable sur le site internet de la Banque : www.bretagnenormandie.creditmaritime.fr

En cas de vente à distance ou de démarchage, et par dérogation aux conditions particulières ci-avant, en complément des moyens d'informations en face à face, le Client accepte de recevoir la communication des conditions générales par les moyens suivants :

- envoi postal du document sous forme papier,
- téléchargement du document par voie électronique.

Le Client déclare avoir pris connaissance, lu, compris et accepter sans réserves, modification ou correction, l'intégralité des conditions régissant le présent contrat ainsi que les conditions tarifaires en vigueur à ce jour.

A cet effet, le Client reconnaît avoir obtenu indépendamment de la communication des conditions générales de la convention CYBERPLUS, sur support durable comme visé ci-dessus, la communication de ces conditions générales grâce aux moyens suivants :

- envoi du document par la Banque par courriel à son adresse mail déclarée,
- remise d'un exemplaire papier en agence lors de la signature du présent contrat,
- envoi postal du document sous forme papier,
- téléchargement du document par voie électronique

Pour des raisons de praticité, de constitution de preuve et de consultations ultérieures, le Client mandate le Crédit Maritime Bretagne-Normandie pour obtenir conservation des conditions générales portant le numéro WCLTIE0091 CG201507 (numérotées de 1 à 8) auxquelles il déclare adhérer. Le Crédit Maritime Bretagne-Normandie accepte la mission et confie pour le compte du Client, la garde des conditions générales susvisées à un Officier Ministériel, garant de la conservation et de l'intégrité de l'acte.

A tout moment, sur simple demande du Client à l'adresse suivante, une copie certifiée conforme des conditions générales lui sera adressée gratuitement par l'étude d'Huissier de Justice, SCP LRGPV, domiciliée 12, rue Camille à OULLINS (69 600), téléphone : 04.72.39.77.00, télécopie : 04.72.39.17.66, e-mail : franck.vacher@huissier-justice.fr

Le Client peut également obtenir communication de ce document à tout moment sur simple demande formulée par écrit au service « Relation Clientèle » de la Banque, 2, allée Saint-Guénolé 29557 QUIMPER Cedex 9 ou le consulter sur le site internet du Crédit Maritime Bretagne-Normandie : www.bretagenormandie.creditmaritime.fr "rubrique Tarifs et réglementation".

Dans le cadre de la relation bancaire, la Banque est amenée à recueillir des données à caractère personnel concernant le Client, et à les traiter en mémoire informatisée selon les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée. Ces données sont principalement utilisées par la Banque pour les finalités suivantes : gestion de la relation bancaire, classification de la clientèle, octroi de crédit, prospection, animation commerciale et études statistiques, évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, recouvrement, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elles pourront être communiquées à des tiers dans les conditions prévues à l'article - Secret professionnel - des conditions générales.

Le Client accepte de recevoir par e-mail, SMS, MMS, ou télécopie, des informations à caractère commercial, économique ou financier concernant les produits et services :

- de la Banque,
- de BPCE, des filiales directes et indirectes ou de ses partenaires commerciaux.

Pour exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, le Client peut adresser un courrier au Crédit Maritime Bretagne-Normandie, « Service Relation Clientèle », 2 allée Saint Guénolé - 29557 Quimper cedex 9. Les frais d'envoi seront remboursés au Client au tarif lent en vigueur sur simple demande. Il peut également exercer son droit d'opposition à l'utilisation de ses données à des fins de prospection commerciale auprès de son agence ou en se connectant au service Cyberplus dans son espace privé sur le site internet de la Banque.

Le Client a la possibilité de s'opposer, sans frais, par courrier postal, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la Banque ainsi que par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux. Pour exercer son droit d'opposition, le Client peut adresser un courrier au Crédit Maritime Bretagne-Normandie, « Service Relation Clientèle », 2 allée Saint Guénolé - 29557 Quimper cedex 9. Les frais d'envoi de ce courrier seront remboursés au Client au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Le présent contrat entre en vigueur dès signature par les parties.

Si le Client a été démarché en vue de la souscription du présent contrat ou si cette souscription a été conclue à distance dans les conditions prévues par les articles L 341-1 et suivants et L 343-1 et suivants du code monétaire et financier et même si l'exécution de ce contrat commence avant l'expiration du délai de rétractation, le Client est informé de la possibilité de revenir sur son engagement. Conformément aux articles L 341-16 du code monétaire et financier et L 112-9 du code des assurances (en cas de démarchage), ou L 121-20-12 et 13 du code de la consommation et L 112-2-1 du code des assurances (en cas de conclusion du contrat à distance).

Ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus ou de trente (30) jours en assurance-vie en application de l'article L 132-5-1 du code des assurances, à compter de la conclusion du contrat en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Banque. Le modèle de courrier suivant peut être utilisé :

« Je soussigné ... (Nom, prénom), demeurant à ... (Adresse), déclare renoncer au contrat ... (Références du contrat) que j'ai souscrit le ... Fait à ... (Lieu) le ... (Date) et signature », adressé au Crédit Maritime Bretagne-Normandie - « Service Relation Clientèle », 2 allée Saint Guénolé - 29557 Quimper cedex 9 ».

Fait le 28/11/15.

Le Client	L'administrateur Cyberplus (si désignation d'un administrateur)	Le Crédit Maritime Bretagne Normandie

Tableau des fonctionnalités

	CYBERPLUS PRO		
	Consultation / Validation	Gestion	Gestion EDI
Consulter			
Consultation des comptes	x	x	x
Accès aux relevés dématérialisés	x	x	x
Les soldes en valeur		x	x
Recherche et détail des remises Cartes bancaires	x	x	x
Encours Cartes Bancaires	x	x	x
Portefeuille d'effets		x	x
Les cours des devises	x	x	x
Les images chèques		x	x
Pointage des écritures		x	x
Consultation des titres à J-1		x	x
Echelle trimestrielle		x	x
Effectuer les opérations			
Les virements internes à l'abonnement	x	x	x
Consulter/aviser les effets à payer		x	x
Les virements externes SEPA		x	x
Les virements externes sur listes SEPA		x	x
Les ordres de bourse (Linebourse) (1)		x	x
les virements internationaux		x	x
Les virements de trésorerie		x	x
Les virements administratifs		x	x
Le transfert de fichiers			x
Le suivi de vos transferts			x
Les mandats de prélèvements SEPA			x
Les lettres de change relevé			x
Consultation des virements reçus de l'étranger		x	x
Consultation et validation des transferts EBICS (2)	x	x	x
Autres services à disposition			
L'impression de BIC IBAN	x	x	x
Le téléchargement des écritures		x	x
Les commandes de Cado-chèque	x	x	x
Le PassCyberplus	x	x	x
Communiquer			
Prendre rendez-vous avec votre agence	x	x	x
Envoyer des messages à votre agence	x	x	x
Alerte sur solde et opérations (SMS) (3)	x	x	x
Alerte sur solde et opérations (email)	x	x	x
Alertes sur virements exécutés	x	x	x
Gérer les délégués	x	x	x

(1) Uniquement Administrateur de l'abonnement

(2) Conditionné à la détention d'un contrat de télétransmission EBICS T ou TS

(3) Facturation supplémentaire par SMS